



Réaménagement du jardin Kennedy dans le centre-ville de Brest

Brest - Finistère - 29



GUEGUEN Anna

GAE3 – 2014/2015 Tutrice : Madame GRELLIER Seraphine





Réaménagement du jardin Kennedy dans le centre-ville de Brest

Brest - Finistère - 29

GUEGUEN Anna

GAE3 – 2014/2015 Tutrice : Madame GRELLIER Seraphine

Avertissement

- Le PIND est un premier test qui permet à l'élève ingénieur de s'évaluer (et d'être évalué par les enseignants), de prendre conscience des connaissances acquises mais également de la marge de progression et des éléments qui lui restent à acquérir.
- Le PIND est un espace de liberté (le seul de la formation) qui mesure la motivation de l'élève ingénieur pour l'aménagement.
- Le PIND est un exercice qui doit permettre de problématiser un sujet en s'appuyant sur des recherches bibliographiques, d'élaborer un diagnostic et d'émettre des propositions.

Remerciements

Je tiens à remercier, dans un premier temps, ma tutrice Madame Seraphine GRELLIER, pour ses conseils et le temps qu'elle a pu me consacrer tout au long de la réalisation de mon projet.

Je remercie également Madame Stéphanie LUNEAU, la directrice de l'aménagement urbain de la collectivité territoriale Brest Métropole pour m'avoir aidé dans la recherche d'un terrain d'étude et pour les contacts qu'elle m'a présenté.

Je souhaite aussi remercier tout particulièrement les personnes que j'ai pu contacter ou rencontrer dans le cadre de mes recherches; pour leur disponibilité, leur intérêt pour mon projet et l'aide qu'ils m'ont apportés:

- Monsieur Patrick LE BESCOND, adjoint au Directeur des sports en charge du Patrimoine de Brest Métropole.
- Madame Stéphanie CORFEC, documentaliste à l'Agence d'Urbanisme du Pays de Brest (Adeupa).

Sommaire

Avertissement

Remerciements

Sommaire

Introduction

Partie 1 : Les espaces verts	7
I. La définition	7
II. Les parcs, squares et jardins publics	8
Partie 2 : Présentation et analyse de la zone urbaine dans son quartier	9
I. Présentation de Brest	9
II. L'urbanisme du centre-ville de Brest	10
1. L'après-guerre	10
2. Des années 1960 à aujourd'hui	12
III. Présentation du jardin Kennedy	14
1. Description du lieu	14
a) A l'échelle de la ville	14
b) A l'échelle du centre-ville	15
c) Au sein du jardin	19
2. L'aspect juridique	24
a) La situation générale	24
b) L'AMVAP	26
Partie 3 : Les enjeux	28
I. La visibilité et l'attractivité	
II. La mise en valeur du patrimoine naturel	29
1. En relation avec la ville et la mer	29
2. Au sein du jardin	31

Partie 4 : L	es propositions d'aménagement	32
I. La vis	sibilité et l'attractivité	32
	Rendre le parc plus voyant de l'extérieur et rénove parc	
	2. Eclairer le parc	34
	3. Créer une continuité avec la gare	36
	a) Aménagement d'une place	36
	b) Modification de la circulation	38
II. La m	nise en valeur du patrimoine naturel	39
	Végétaliser davantage la place	39
	2. Développer les trames verte et bleue	41
O a maliurai a m		
Conclusion		
Bibliographi	ie	
>	Ouvrages imprimés	44
>	Thèses, Mémoires, Rapports électroniques	44
>	Articles de périodiques imprimés	44
>	Sites web	45
>	Données 3D et cartographiques	46
Index des s	igles	
Table des n	natières	

Introduction

Au fil du temps, la notion « d'espace public » s'est vu attribuer différentes définitions, selon les périodes historiques ou selon les acteurs qui l'emploie. Mais d'une manière générale, on peut le caractériser par des espaces non bâtis. Selon le sociologue LUCEAU, c'est un « espace vertueux de la citoyenneté », un « espace commun ». Pour lui, c'est aussi un lieu de coprésence et d'hétérogénéité. Quant à Jacques LEVY, géographe et urbaniste, il insiste sur l'accessibilité et le politique, qu'il assimile à la civilité, qui est cette manière d'être en ville.

La fonction et le besoin d'espaces verts pour les habitants a énormément évolué au cours du temps. Autrefois, les parcs et jardins occupaient une place minime au sein des villes. Puis, au cours des XVIIème et XVIIIème siècles, ils sont sortis des domaines privés des châteaux.

A Brest, le premier parc public fut inauguré en 1769. Il avait alors une fonction de promenade avec vue sur le port en contrebas. Mais il ne ressemblait pas aux jardins publics actuels, à cause du peu d'aménagements mis en place. Au cours du temps, « de simples promenades, on tend progressivement à des parcs aménagés pour des usages de plus en plus nombreux »¹. On observe alors un « retour vers une « nature » aménagée au fur et à mesure que la ville s'étend et artificialise son environnement, jeux d'enfants ou d'adolescents... ». Les espaces verts actuels se veulent ludiques et sont un lieu de sociabilité.

Le jardin Kennedy est un espace public fort en atouts, de par les installations qu'il contient, ou par sa situation géographique avantageuse. En effet, il est situé à un endroit stratégique du centre-ville de Brest : la gare ferroviaire et routière. Cette dernière est à la fois un lieu de passage et d'attente. C'est donc important pour les voyageurs de trouver un espace comme le jardin Kennedy à proximité.

Malgré son potentiel, ce lieu ne semble pas être pleinement exploité, c'est en effet un lieu vieillissant. En dépit des moyens mis en œuvre pour le remettre au goût du jour, le jardin Kennedy est tout de même peu adapté aux besoins des usagers, qui se font rares. L'objectif de la ville de Brest a toujours été de « réussir à ouvrir les jardins sur l'urbain, que cela fasse un tout. Avec l'ambition de répondre aux attentes et aux besoins des citadins »².

¹ Patrimoine brestois de Brest Métropole, *Rendez-vous aux Jardins*, mai 2014.

² Nicole TESSIER (responsable du service municipal des espaces verts à Brest) dans l'article *Entre la mer et la grisaille : Brest la végétale*, 2003.

Partie 1: Les espaces verts

I. La définition

La signification des espaces verts diffère selon les acteurs. Différentes définitions peuvent donc s'appliquer. Le terme est apparu pour la première fois en 1925³.

Depuis cette époque, l'appellation a beaucoup évoluée. En effet, après la guerre, les espaces verts étaient simplement des éléments comme des pelouses, qui accompagnaient le bâti. Ils étaient principalement présents près des grands ensembles. Ils étaient utilisés de manière simpliste, en guise d'accompagnement. De nos jours, ces espaces sont mis en place pour accueillir du public. A l'heure du développement durable, ce sont aussi des poumons verts dans les centres urbains.

Ces espaces verts existent sous différentes formes au sein de la ville. L'Association des Ingénieurs Territoriaux de France (AITF) a conçu, en 1995, une typologie des espaces verts. On y trouve les parcs, les squares et les jardins. En effet, les espaces verts peuvent être décrit comme des lieux qui comprennent les « parcs, jardins, espaces boisés ou cultivés, publics ou privés, dans les zones urbaines, périurbaines ou rurales »⁴.

En 1996, Françoise CHOAY et Pierre MERLIN déclarent qu'ils correspondent à un « espace végétalisé, privé ou public, localisé à l'intérieur des zones urbaines ou urbanisables, et faisant l'objet d'une classification en typologie ».

Les espaces verts représentent donc l'ensemble des espaces végétalisés urbains, à urbaniser ainsi que ruraux d'une commune. Ces lieux peuvent être privés ou publics.

II. Les parcs, squares et jardins publics

Le terme d'« espace vert » désigne plusieurs types de lieux, comme les parcs, les jardins ou encore les squares qui sont des espaces publics mais pouvant être soumis à des horaires spécifiques.

⁴ Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques (CERTU), 2001.

³ Par JCN FORESTIER Conservateur de Parcs et Jardins de Paris.

Pour plus de précision, certains acteurs préfèrent utiliser ces termes plus précis pour parler des espaces verts.

La distinction entre les parcs et les jardins n'est pas aisée. Tout comme la notion d' « espace vert », leur définition varie selon les acteurs. Mais un premier critère de distinction peut être la taille de ces deux espaces. En effet, les parcs sont plus grands que les jardins. De plus, ils sont aménagés différemment ; le parc ayant une structure végétale se voulant plus naturelle.

Il est encore moins aisé de différencier les jardins et les squares. En effet, ces deux notions sont tous deux des lieux de détente. Mais on assimile en plus le square à la fonction de rencontre.

Dans le cadre de ce projet, nous nous intéresserons plus précisément au jardin. Selon Caroline MOLLIE-STEFULESCO, ce dernier est « un espace aménagé comportant un choix de végétaux dont la disposition, la culture et l'entretien obéissent à des intentions de raffinement ». Le Dictionnaire des Jardins et Paysages, précise que le jardin est « un lieu de promenade accessible à tous ».

Ainsi, le jardin Kennedy, qui sera mon terrain d'étude, peut être considéré comme un lieu de détente. C'est aussi un lieu de promenade car il est accessible à tous et sa situation géographique et son agencement en font un lieu de passage. Enfin, il est également ludique, de par les équipements qu'il contient.

Partie 2: Présentation et analyse de la zone urbaine dans son quartier

Présentation de Brest

Brest est une commune située dans le nord Finistère (29), en Bretagne [Fig. 1]. Se trouvant au bord de la mer, cette préfecture maritime est deuxième port militaire français après Toulon, ce qui lui a valu d'être une cible stratégique pendant la seconde guerre mondiale. Ayant lourds subie de bombardements. ville fut de **Brest** partiellement détruite. Aujourd'hui, il reste très peu de monuments historiques



 \bigwedge_{N}

Figure 1 : Carte de situation nationale et régionale de Brest. [Source :rtl.fr]

et les constructions de la ville datent principalement de l'après-guerre.

Sa population totale est d'environ 140 547 habitants (en 2011) pour une superficie de 49,51km².

La ville de Brest a pour maire le socialiste François CUILLANDRE depuis 2001. Il est aussi le Président de l'ancienne Communauté Urbaine de Brest (CUB) créée en 1973 et qui rassemble aujourd'hui huit communes. Grâce à des projets ambitieux comme le développement d'une ligne de tramway, l'agrandissement du polder pour en faire un site de fabrication d'hydroliennes ; la ville a pu devenir Brest Métropole depuis le 1^{er} janvier 2015. Son statut de métropole lui permet d'exercer de nombreuses compétences, qui concernent notamment le développement et l'aménagement, l'habitat, mais aussi la protection et la mise en valeur de l'environnement.



Figure 2 : Vue aérienne du centre-ville de Brest et de la rade. [Source : france3.fr]

En février 2014, l'organisation professionnelle l'Unep -Les entreprises paysage a élaboré un palmarès des villes les plus vertes de France suivant plusieurs catégories. Brest est arrivé troisième en position concernant l'accessibilité patrimoine vert au public.

Les indicateurs pris en compte étaient le nombre de mètres carrés d'espaces verts par habitant, le nombre d'arbres par habitant, le nombre d'arbres classés et les infrastructures vertes. Un des points forts de la ville est sa rade et ses ports [Fig. 2] et sa ceinture verte et bleue de plus de 4 000 ha.

De plus, Brest est reconnue comme étant une ville fleurie car elle a reçu le label « Villes et Villages Fleuris » avec quatre fleurs sur quatre.

II. L'urbanisme du centre-ville de Brest

1. L'après-guerre

Durant la seconde guerre mondiale, la ville de Brest a été lourdement bombardée par les Allemands et les Alliés. Elle a été détruite à 70%. Sur les 16 500 bâtiments existants d'avant-guerre, près de 5 000 ont été totalement détruits et autant ont été endommagés. A cette période, Brest comptait seulement trois hectares d'espaces verts.

La reconstruction s'est déroulée pendant une dizaine d'années et s'est effectuée sur les ruines de l'ancienne ville. L'urgence était de faire disparaître les baraques du centre-ville en proposant des logements décents aux brestois. Le quartier du centre-ville a été reconstruit à partir du plan de l'urbaniste et architecte Jean-Baptiste MATHON adopté en 1948. Il a auparavant élaboré un PRA⁵. Influencé par le courant hygiéniste, il va aérer l'espace en enlevant les remparts de la ville intra-muros. Il va également conserver les formes géométriques utilisées par Vauban pour le château de Brest situé en bas du centre-ville.

5

⁵ Plan de Reprise d'Activité qui permet d'assurer, en cas de crise importante, la reprise des activités d'une organisation.

Il souhaitait faire de Brest une ville ouverte à la circulation automobile, rationnellement zonée et harmonisée architecturalement à partir du bâti déjà existant.

Ci-après [Fig. 3] est représenté le plan Mathon du centre-ville. Un des objectifs de cet urbaniste hygiéniste était de faire de Brest un lieu ouvert et de mettre en valeur le cœur de la ville. Des zones vertes ont été mises en place dans cet objectif. On remarque même une trame verte importante entourant la place de la Liberté (la place de la mairie de Brest) et encadrant le centre-ville. En effet, ces zones vertes sont en lieu et place des remparts et des douves anciennement présentes.

Cependant, ces zones réservées à la nature seront régulièrement utilisées les par remplacer du bâti. On peut remarquer que le jardin Kennedy fait aujourd'hui toujours partie zones vertes.

A travers ce plan de reconstruction, Jean-Baptiste MATHON voulait mettre en valeur trois idées qu'il se faisait de Brest :



Figure 3 : Extrait du plan Mathon. [Source : wikipedia.fr et modifications personnelles]

- une ville au service de l'Etat : Chaque service public devait avoir son monument. D'ailleurs, la mise en scène de ces pouvoirs tutélaires participe aussi à la mise en valeur de l'aspect maritime de la ville.
- une ville ouverte sur la mer : Pour atteindre cet objectif, des lieux lui ont été consacrés. Le premier est la rue de Siam [Fig.3], une des principales rues commerçantes du centre-ville et également une avenue maritime largement ouverte sur la rade. Un autre lieu correspond aux environs de la gare, qui est placée dans une zone de protection du paysage.

Une vue panoramique sur la rade est garantie par la limitation de la hauteur des bâtiments construits sur la pente menant au port de commerce.

une ville respectueuse de son passé : Jean-Baptiste MATHON voulait moderniser les infrastructures et adapter la voirie aux besoins futurs.

Pour constituer ce plan, Jean-Baptiste MATHON s'est inspiré de l'ingénieur VAUBAN, le concepteur du château de Brest, qu'il admirait. Il avait pensé un plan pour la ville, qu'il n'avait jamais mis en application. MATHON va donc réaliser ce que VAUBAN avait souhaité, c'est-à-dire le comblement des vallons qui entaillaient la ville afin de tenir compte du possible et futur développement de l'automobile.

Il s'est aussi fortement appuyé sur le plan Milineau, de l'architecte du même nom. « C'est sur la conception architecturale des nouveaux quartiers qu'il voulait laisser sa marque »⁶. Quant à Georges MILINEAU, il a, de 1920 à 1929, conçu le plan d'Aménagement, d'Embellissement et d'Extension de Brest car la ville étouffait dans ses fortifications alors qu'elle se développait hors de ses murs. A cette époque, un zonage précis a été établi, avec une zone urbaine, une zone verte dotée d'équipements de loisirs aménagés à l'emplacement des anciennes fortifications, une zone rurale, une zone maritime et une industrielle. A partir de ce zonage, les accès visuels et physiques à la mer ont pu être protégés.

Pour permettre à son projet de voir le jour, Jean-Baptiste MATHON a essayé de prendre en compte l'avis des habitants. D'après l'historien brestois Pierre LE GOÏC dans Antimémoire d'une ville, « les propriétaires locaux eurent leur part de décision et nombre d'entre eux participèrent à une véritable création urbaine ».

2. Des années 1960 à aujourd'hui

Depuis le nouvel aménagement de Brest, le centre-ville commercial s'étend principalement le long des rues Jean Jaurès et Siam (axe nord-sud), qui sont séparées par la mairie de Brest et la place de la liberté [Fig. 3]. De part et d'autres de la place centrale, se situe également un axe moindre (axe ouest-est) allant jusqu'à la gare.

⁶ Référence de Brest en reconstruction – Antimémoires d'une ville de Pierre LE GOIC, mai 2001.

Le 2 septembre 1969 marque un pas en avant dans le projet « zone verte » lancé par la municipalité, avec le nouvel aménagement de la place de la Liberté. Mais auparavant, d'autres projets d'espaces verts ont vu le jour. Par exemple, le 27 juillet 1965 se fit l'inauguration du jardin Kennedy.

A l'époque, cet espace était équipé notamment d'un bac à sable, d'une piste de patin à roulettes, d'un terrain de pétanque, d'un bassin, de toilettes publiques. Il a, par la suite, accueilli une piste routière miniature, de nombreux jeux, des rochers éducatifs, une salle de verdure et des abris⁷.

Au début de l'année 1970, il y avait 100 hectares d'espaces verts dont seulement 70 hectares accessibles à tous. Mais au fil des années, ce chiffre n'a cessé d'augmenter [Fig. 4]. Grâce à ce projet « zone verte » de grande ampleur que la ville a entrepris, Brest a obtenu en 1973 le quatrième prix des villes les plus fleuries de France (de plus de 20 000 habitants) puis le troisième prix en 1974⁸.

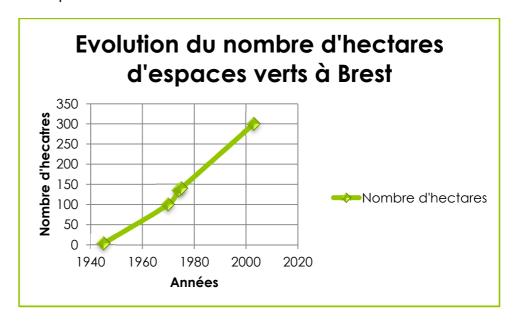


Figure 4 : Diagramme de l'évolution du nombre d'hectares d'espaces verts à Brest. [Source : Archives de Brest]

En 1977, la nouvelle municipalité a décidé d'élaborer un nouveau Plan d'Occupation des Sols (POS) afin de mettre en œuvre une nouvelle politique d'urbanisme. Grâce à cela, elle veut repenser le centre-ville tout en revalorisant l'image de la ville et en l'adaptant davantage aux habitants. En effet, le cœur de la ville est un lieu difficile à vivre à cause des nuisances sonores car la voiture y a une place importante.

⁸ Revue Brest municipale, La vie de la cité, *Jardins et espaces verts*, juillet 1975.

_

⁷ Article de journal *M. Charles BOHLEN, ambassadeur des USA en France présidera, aujourd'hui, l'inauguration du jardin Kennedy*; 27 juillet 1965.

Le POS visait donc à rendre ce quartier plus agréable à vivre, en y ajoutant des équipements de proximité, en facilitant la circulation des automobiles et des transports en commun et à résolvant les problèmes de stationnement.

En 1980, la ville de Brest a lancé un concours d'idées pour l'aménagement du centre-ville. C'est en mai 1982 que les lauréats du concours sont connus.

Les projets retenus exposent des solutions à apporter à l'urbanisme local. Les Brestois sont par la suite invités à donner leur avis sur ces projets, grâce à un questionnaire « Urbanisme, faisons Brest » distribué dans les boîtes aux lettres et disponible à la mairie centrale. On y trouve 29 propositions et 4 objectifs :

- équilibrer le centre-ville pour une meilleure répartition de sa fréquentation
- concevoir des espaces publics de qualité pour un centre où il fait bon vivre
- confirmer la fonction résidentielle du centre-ville habité par une population diversifiée
- améliorer les conditions de circulation et de stationnement qui renforcerait l'attraction du centre

Afin d'appuyer ces projets, le hall de la mairie a accueilli une exposition avec des maquettes, des panneaux, ainsi que des supports visuels sur Brest et sa politique d'urbanisme. On remarque qu'à différentes périodes de l'histoire, les citoyens de Brest ont été interrogés par la municipalité pour intervenir dans les projets d'aménagement.

III. Présentation du jardin Kennedy

1. Description du lieu

a) A l'échelle de la ville.

Le jardin Kennedy est situé dans le centre-ville de Brest [Fig. 5 en rouge]. Il est bordé à sa gauche par la Penfeld [Fig. 6], une rivière qui se déverse dans la rade de Brest. Ce cours d'eau a une vocation militaire, il est réservé à la marine nationale. Cependant, depuis le bas de la rue de Siam, une vue est possible sur les installations militaires et l'embouchure de la Penfeld. Au nord et à l'est se trouvent les quartiers de Bellevue, Lambezellec, Europe et Saint-Marc. Enfin, au sud, on retrouve le port civil, composé du port de plaisance, de commerce et industriel. Ces ports bordent le bas de la ville mais sont situés en contrebas de celle-ci.



Figure 5 : Carte de situation des différents quartiers de Brest dont le centre-ville, en rouge. [Source : pss-archi.eu]

b) A l'échelle du centre-ville.

Les équipements.

A l'échelle du quartier du centre-ville, le jardin Kennedy est situé au cœur de différents lieux stratégiques [Fig.6].



Figure 6 : Carte de situation du jardin Kennedy au sein du centre-ville de Brest. [Source : Géoportail et modifications personnelles]

Tout d'abord, il est placé tout près de la gare routière et ferroviaire de Brest. Le jardin et la gare sont uniquement séparés par un rond-point, qui donne accès au port de commerce en contrebas et au cœur de ville.

En effet, à quelques minutes à pied seulement, on trouve la place principale de la ville, avec la marie de Brest, appelée place de la Liberté. De part et d'autre de cette place, on trouve les deux principales rues commerciales du centre-ville : la rue de Siam au sud et la rue Jean Jaurès au nord.

Le quartier regroupe essentiellement des commerces de centre-ville et deux centres commerciaux. En effet, on trouve 4,6 commerces tous les 100m contre 1 tous les 100m pour la commune de Brest. Les bars, les cafés et les restaurants sont aussi très présents, puisqu'on en trouve 0,8 tous les 100m contre 0,2 pour Brest.

Les équipements sportifs représentent quant à eux 9,6 équipements/km² sur le quartier alors qu'à Brest, on y trouve 7,6 équipements/km².

En revanche, le centre-ville est peu végétalisé puisqu'il y a seulement 3% d'espaces verts alors que la commune en compte 34%.

Les transports.

Sur le grand axe nord-sud que forment les rues commerciales, on trouve le tracé de la première ligne de tramway. La place de la Liberté est un carrefour important car elle est aussi au centre d'un axe ouest-est, qui permet de rejoindre la gare de Brest.

Dans les prochaines années, la municipalité souhaiterait concevoir une seconde ligne de tramway. Celle-ci aurait comme terminus la gare de Brest et irait vers un campus de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) en passant vers la place de la Liberté.

Actuellement, la plupart des lignes de bus passent par la place de la Liberté [Fig.7]. Seulement trois lignes de bus à fréquence relativement importante (5 à 15 minutes selon les lignes) desservent l'arrêt « Kennedy gare » situé entre le jardin et la gare. Ainsi, l'installation d'une seconde ligne de tramway renforcerait davantage les transports au niveau du jardin Kennedy.

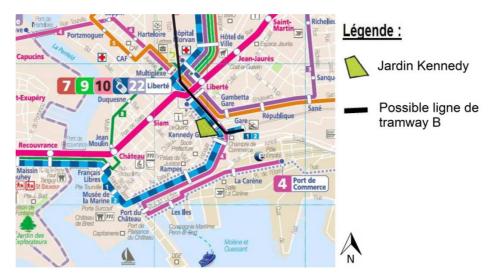


Figure 7 : Carte du réseau de bus et tramway dans le centre-ville de Brest. [Source : bibus.fr]

La voiture reste tout de même assez utilisée dans le centre-ville. En effet, la part de la voiture parmi tous les types de transports est de 29%. Alors que sur l'ensemble de la commune de Brest, cette part est seulement de 25% et ce chiffre est en baisse.

Le parcellaire.

Comme le centre-ville a été reconstruit par l'urbaniste hygiéniste Jean-Baptiste MATHON, on retrouve dans ce quartier un parcellaire de type « Hygiène et circulation » [Fig. 8]. En effet, l'urbaniste a mis en avant ces deux caractéristiques.

proximité du jardin Kennedy, on majoritairement retrouve des parcelles carrés ou rectangulaires [Fig. Elles sont regroupées de telle sorte qu'elles forment des îlots denses. Ces derniers comportent des privés, espaces clos servant de cour intérieure ou de parking. Mais peu,

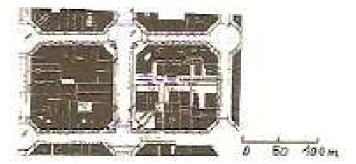


Figure 8 : Croquis du parcellaire « Hygiène et circulation ». [Source : Célène > Semestre 5 > Atelier d'urbanisme]

voire aucun de ces îlots ne renferment un espace vert. Pour ce type de parcellaire, l'îlot est explicite et rempli une fonction d'organisation du tissu.

Ces îlots renferment des logements collectifs, qui ne possèdent pas de jardins. Les jardins publics sont donc le seul accès à la nature dont les habitants disposent.



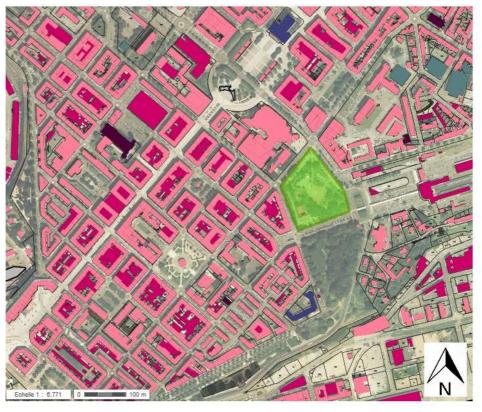


Figure 9 : Carte du parcellaire du centre-ville avec et sans les bâtiments. En vert : le jardin Kennedy. [Source : Géoportail et modifications personnelles]

La population.

Le centre-ville de Brest regroupe en moyenne des jeunes cadres ayant environ 38 ans et un revenu moyen de 22 200€. Quant aux enfants et adolescents, ils représentent 18% de la population et les personnes âgées 20%.

La densité de population pour ce quartier est de 6 760 habitant/km² (2 780 hab/km² pour Brest) et la taille moyenne des ménages est de 1.6 habitant par ménage.

c) Au sein du jardin

Origines et histoire.

Le projet du jardin Kennedy fut pensé en 1963 pour remplacer les baraques servant à héberger les brestois après la guerre. Il a été conçu par l'adjoint à la mairie Monsieur QUEAU et l'horticulteur paysagiste Monsieur SIMON.

A la mort du président John Fitzgerald KENNEDY, la ville de Brest décida de dédier un parc à son nom, en mémoire du lien qui unissait la ville aux Etats-Unis lors de la seconde guerre mondiale. « Ce jardin n'a pas la majesté des parcs-capitales; mais la mer qui bat à quelques centaines de mètres et qu'il domine est là pour rappeler que ceux qui ont donné leur vie pour que les hommes soient libres sont à Brest chez eux »⁹. Brest veut ainsi honorer sa mémoire et lui dire sa profonde reconnaissance.

Elle crée un parc décoratif mais qui possède des infrastructures attirant les enfants et les promeneurs. « Les jeunes ont besoin de grands exemples. Il leur faut apprendre le courage, la ténacité, la foi, la lucidité. Aucun autre nom plus que celui de ce grand président ne peut leur permettre de les connaître » car « le président Kennedy symbolise à lui seul la liberté et la dignité des hommes ».

En juillet 1979, des mères de familles indignées par l'état de saleté de la pataugeoire et des toilettes publiques entreprennent une démarche collective.

⁹Article de journal avec le discours de l'ancien maire M. Georges LOMBARD. *Au*

cours de l'inauguration du jardin Kennedy présidée hier par M.BOHLEN, ambassadeur des USA; Brest a honoré la mémoire du grand homme d'état américain, 28 juillet 1965.

Elles décident de faire signer une pétition aux usagers et de donner un retentissement public à leurs constations.

Elles prennent contact avec Monsieur DAUMER, chargé de l'urbanisme et du cadre de vie. Leurs revendications sont les suivantes :

- Le jardin est mal entretenu.
- Les conditions d'hygiène ne sont pas respectées et donc les conditions de sécurité concernant les enfants également.
- La surveillance du parc n'est pas suffisante.

D'après elles, « le jardin Kennedy qui a déjà une sinistre réputation de nuit, n'offre pas à ses visiteurs du jour le calme, la tranquillité ni même la salubrité ou la propreté que les mères de familles qui ne quittent pas Brest pendant les vacances sont en droit d'attendre ». « Sans compter la vitrine de Brest que ce jardin offre à nos visiteurs »¹⁰.

Ce manque d'entretien était dû au fait que la commune retenait le budget primitif de 1980 alors que le nombre d'espaces verts augmentait d'années en années. Mais la municipalité a pris en compte ces réclamations¹¹.

Disposition du lieu.

Le jardin Kennedy est un espace public ouvert continu. Ш а une superficie de 15 000m² environ et est disposé sur plusieurs étages de reliefs différents. L'accès au parc se fait à différents endroits et il est entouré par un muret en pierre [Fig. 10]. Le jardin est également entouré de places de parking.

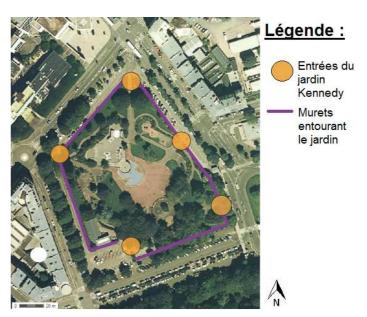


Figure 10 : Emplacements des entrées et des murets entourant le parc. [Source : GoogleMap avec modifications et photos personnelles]

¹⁰Article de journal *Les usagers du jardin Kennedy protestent contre son manque d'entretien*, 7 et 8 juillet 1979.

¹¹ Article de journal *Une délégation de riverains du jardin Kennedy reçue à la mairie : des engagements ont été pris*, 11 juillet 1979.

Le jardin Kennedy dispose de cinq entrées, dont quatre (les plus au nord) qui donnent accès aux deux rues les plus fréquentées. C'est un jardin très bien entretenu et mis en valeur d'un point de vue végétal, grâce notamment à ses parterres de fleurs [Fig. 11].



Figure 11 : Parterres fleuris à l'entrée du jardin. [Source : Photos personnelles]

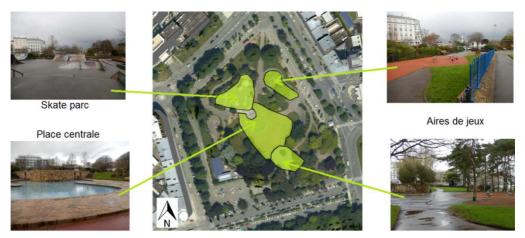


Figure 12 : Emplacements des installations au sein du jardin Kennedy. [Source GoogleMap avec modifications et photos personnelles]

Au sein du jardin, on trouve plusieurs installations [Fig.12]. Tout d'abord, au niveau le plus bas se trouvent des arbres, davantage des conifères, qui rappellent le caractère maritime de la ville grâce aux pins maritimes ; ainsi que des pelouses. Une petite place y a aussi été installée et permet d'accueillir des jeux pour enfants [Fig. 13]. Cet espace est dédié aux 8-15 ans et a été mis en place récemment, le 24 décembre 2010.



Figure 13 : Photos du premier étage du jardin avec l'aire de jeux. [Source : Photos personnelles]

En plus des installations standards, il y a des jeux interactifs ; c'est le premier espace de ce type installé en France sur un site public. En effet, des infrastructures semblables existent seulement aux Etats-Unis, au Canada ou au Moyen-Orient. En France, il n'y a qu'au Futuroscope que l'on peut en

trouver. Ces jeux sont tactiles et sont pilotés à distance depuis la mer Baltique. Selon Réza SALAMI, l'adjoint en charge du centre-ville, « Ce type de jeux devrait inciter les 8-15 ans à sortir et à partager »¹². Cependant, d'après le journaliste Alain COQUIL, l'évènement, qu'est l'installation de ces jeux, « est un peu passé inaperçu » malgré la modernité de l'équipement. proximité de cette aire de jeux, des bancs et des chaises en bois ont été installés.



Figure 14: Les jeux interactifs. [Source: Photos personnelles]

Ensuite, deux pentes inclinées en arc de cercle, disposées de part et d'autres des jeux interactifs, derrière un haut mur en pierre [Fig. 14] permettent d'accéder au deuxième niveau du parc. On arrive alors à une grande place ouverte [Fig. 15].

22

¹² Article du télégramme du 03/02/2011 de COQUIL Alain.





Figure 15 : Photos du deuxième étage avec la place et le bassin. [Source : Photos personnelles]

Deux autres accès, situés un peu plus bas, permettent également d'y accéder, mais cette voie est moins directe. Au centre de la place se trouve un bassin artificiel entouré d'une bordure en pierre et contre un haut mur en pierre qui marque le troisième niveau. La place est bordée par des bancs et des espaces de verdures, avec une prédominance de végétaux arbustifs. A cet étage, il est possible de voir le parc en contrebas.

Enfin, au dernier étage, on peut trouver un skate parc. Son accès se fait également de part et d'autre du haut mur de pierre mais cette fois-ci par des escaliers. D'autres accès existent depuis l'extérieur du jardin. Comme on peut le voir [Fig. 16], les installations comportant de nombreux graffitis. Le skate parc a été mis en service en juillet 2004¹³.





Figure 16 : Photos du troisième et dernier étage avec le skate parc. [Source : Photos personnelles]

Entre la place et le skate parc, du côté est du jardin, on peut trouver une deuxième aire de jeux, destinées à des enfants en bas âges [Fig. 17]. Cet espace est clos, entouré d'un grillage avec un portail pour plus de sécurité.

1.

¹³ D'après l'adjoint au Directeur des sports en charge du Patrimoine, M. Patrick LE BESCOND.

Au niveau de cet espace, on trouve beaucoup de pelouses ainsi qu'une faible strate arborée et arbustive.



Figure 17 : Photos de la seconde aire de jeux [Source : Photos personnelles]

A l'opposé de cette aire de jeux se trouve une petite place bétonnée, ombragée par des arbres plantés autour [Fig. 18]. Elle se trouve légèrement en contrebas de la place centrale et des bancs y sont installés.



Figure 18 : Photos de la place ouest [Source : Photos personnelles]

Ainsi, on remarque qu'avec ses différentes installations et aménagements, le jardin Kennedy permet d'accueillir des gens de tous âges. C'est aussi un espace à vocation sportive avec le skate parc, de détente avec les jeux et les bancs et de promenade avec les sentiers piétonniers.

C'est aussi un lieu vivant, qui accueille du public plusieurs fois dans l'année. En effet, lors de la fête de la musique, des concerts ont lieu sur la place centrale autour de la fontaine. De plus, en septembre, loirs de la foire Saint Michel annuelle, des particuliers installent leur stand sur les pelouses et la place du jardin Kennedy.

2. L'aspect juridique.

a) La situation générale.

Actuellement, Brest est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme facteur 4. Il a été approuvé le 20 janvier 2014. Après une modification le 12 décembre 2014, une mise à jour a été faite le 19 décembre de la même année. Le document ne concerne pas seulement la ville de Brest mais aussi les sept autres communes qui constituent Brest Métropole. Cela permet donc à la communauté urbaine d'être une des premières, au niveau national, à produire un PLU intercommunal (PLUi).

Il est appelé « facteur 4 » car la ville s'engage à diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 et le PLUi articule désormais quatre outils réglementaires de planification :

- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Le Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Le Plan de Déplacements Urbains (PDU)
- Le Plan Climat-Energie Territorial (PCET)

La révision du PLU a permis de mettre en valeur plusieurs objectifs, tout en prenant en compte les évolutions liées au Grenelle de l'environnement. En effet, le nouveau document prévoit de conforter la trame verte et bleue tout en modérant la consommation d'espace liée à l'urbanisation. Le projet du développement des trames en lien avec une armature verte urbaine met en évidence trois Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) :

- Conforter les cœurs de biodiversité: en les préservant, en restaurant les continuités écologiques, en améliorant la connaissance sur le fonctionnement écologique.
- Assurer le principe de connexion : en identifiant et en déclinant les principes de connexions dans les opérations d'aménagements urbains.
- Conforter l'armature verte urbaine: en gérant différemment les espaces verts en fonction des espèces, en sensibilisant le public.

Ainsi, ces OAP tournées vers l'environnement ont pour objectif de mettre en réseau les espaces verts urbains existants (tel que les parcs, les squares, les jardins, les pelouses...), avec une vocation sociale prépondérante.

Dans le nouveau PLU, le jardin est désigné « espace à requalifier ». Il se trouve en zone UPII (zone Urbaine Paysagère), qui a pour vocation de souligner l'importance de la nature en ville. Cette zone forme le socle de l'armature verte urbaine et complète la fonction écologique des trames verte et bleue, en visant la mise en relation d'espaces présentant le plus souvent une fonction sociale, paysagère, récréative... Elle tend à accueillir des aménagements pour la pratique d'activité en plein air, avec des installations le permettant.

De plus, le jardin est traversé par un sentier piétonnier à conserver [Fig. 19]. Le square Alphonse Juin au sud abrite en son sein un espace boisé classé.

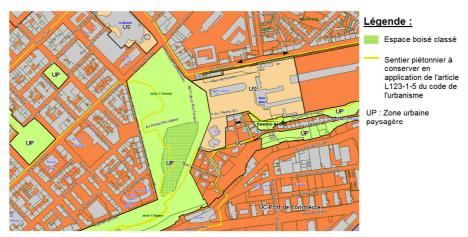


Figure 19 : Zonage du quartier de la gare. [Source : PLU de Brest]

b) L'AMVAP

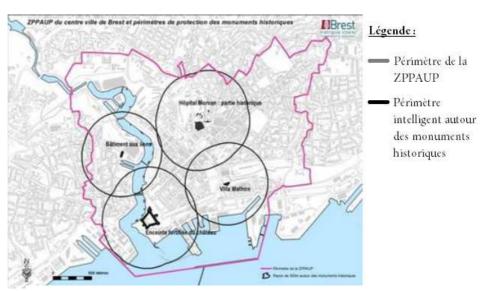


Figure 20 : ZPPAUP dans le centre-ville et périmètres de protection des monuments historiques. [Source : PLU de Brest]

L'ensemble du jardin Kennedy se trouve dans une ZPPAUP¹⁴. Il est donc soumis à des normes spécifiques, imposées par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et les travaux doivent être effectués dans le respect de certaines règles (construction, démolition, déboisement, modification). Cette zone est un dispositif instauré par la loi de décentralisation de janvier 1983.

Elle permet de protéger le patrimoine paysager et urbain en mettant en valeur des quartiers et des sites qui sont à protéger pour des motifs d'ordre esthétique ou historique. Pour ce faire, cette zone a pour ambition d'améliorer la notion de champ de visibilité en mettant en place un « périmètre intelligent » (500 mètres aux abords d'un monument historique par exemple).

La ville de Brest possède quatre monuments classés au patrimoine historique :

- Le château édifié par VAUBAN
- La villa Mathon
- Une partie de l'hôpital Morvan, œuvre de Jean-Baptiste MATHON
- Le bâtiment aux lions dans l'Arsenal.

Au total, les périmètres intelligents comprennent 4 320 immeubles donc 155 qui sont protégés. On remarque, sur la carte ci-dessus [Fig. 20], que le jardin Kennedy est situé dans le périmètre de protection de la villa Mathon.

Cependant, en juillet 2010 suite à une nouvelle loi, les ZPPAUP sont remplacées par les AMVAP¹⁵ qui sont une servitude d'utilité publique permettant de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces. Toutefois, les ZPPAUP mises en place avant le 14 juillet 2010 continuent de produire leurs effets de droit, au plus tard jusqu'au 14 juillet 2015.

Les ZPPAUP de Brest ayant été créées en 2001, elles auraient été soumises au deuxième cas de figure. Cependant, le 21 novembre 2014, le conseil de communauté de BMO a décidé de transformer l'actuelle ZPPAUP en AVAP. Cette modification permettra de prendre en compte les évolutions de Brest depuis 2001 et de mieux répondre aux enjeux du PLU facteur 4 récemment approuvé. Parmi ces enjeux, on trouve :

- Préciser les conditions de renouvellement urbain dans le centre-ville.
- Concilier préservation du patrimoine architectural et amélioration de la performance énergétique du bâti.
- S'appuyer sur ce patrimoine comme levier d'attractivité et de développement économique.

¹⁴ Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.

¹⁵ Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (ou AVAP : Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine)

- Valoriser la relation à la rade et à la Penfeld, renforcer la présence de la nature en ville et mettre en scène un réseau d'espaces publics de qualité.
- Articuler cette démarche avec la candidature de Brest au label « ville d'art et d'histoire ».

Actuellement, la mise en place des AMVAP est en phase de concertation avec le public et d'étude. L'arrêt du projet se fera en mars/avril 2016 puis suivra la phase de consultation. Enfin, l'approbation du projet final devrait avoir lieu en février/mars 2017.

Partie 3: Les enjeux

I. La visibilité et l'attractivité

Le jardin Kennedy, situé en plein centre-ville de Brest et tout proche de la gare et des commerces, a pour vocation d'être un lieu de vie attractif. Il renferme diverses installations qui permettent d'attirer des publics différents et de tous âges. Cependant, en m'entretenant avec mon entourage et d'après mon propre avis, j'ai remarqué que ce jardin est très peu visible de l'extérieur. Même si l'on a connaissance que le parc se trouve à proximité, on ne pense pas à y aller et on le remarque peu. Cette impression est surtout perceptible chez les personnes jeunes (18-30 ans). D'ailleurs, dans le centre-ville, il n'existe aucun panneau signalétique permettant de situer le jardin ou un équipement tel le skate parc.

Ce manque de visibilité est sans doute dû à la non intégration du jardin dans le tissu urbain, malgré la présence d'un sentier piétonnier le traversant. En effet, le jardin Kennedy est entièrement entouré d'un muret en pierre et de parcs de stationnements [Fig. 21].



Figure 21 : Aires de stationnements autour du jardin Kennedy. [Source : Géoportail et modifications personnelles]

Pour une autre tranche de la population (40 ans et plus), qui connaît mieux la ville, il rapproche le jardin Kennedy à un lieu mal fréquenté le soir et donc peu attractif. D'ailleurs, on retrouve cette impression dans l'article de journal datant de 1979 (cf : Partie 2 -> Présentation du jardin Kennedy -> Au sein du jardin -> Origines et histoire).

En allant sur mon terrain d'étude, je me suis rendue compte que le parc était très peu éclairé. En effet, il existe de l'éclairage seulement dans le skate parc. Et comme c'est un jardin avec une strate arborée importante, elle ne laisse pas passer la lumière depuis la voirie. Ce genre d'ambiance lumineuse quasi inexistante peu donc inciter un sentiment de malaise et donc nuire à l'attractivité du jardin public.

Pour revenir à la notion de visibilité du parc, en me proposant ce terrain d'étude, Mme Stéphanie LUNEAU a émis le souhait, pour la ville de Brest, de créer une continuité entre la gare et le parc. Ces deux infrastructures sont séparées par des parkings et un rond-point. Un aménagement à ce niveau serait donc à penser.

Enfin, un skate parc est un équipement sportif important au sein du jardin. Cependant, selon M. Patrick BESCOND, « la fréquentation du skate parc de Kennedy est probablement en baisse du fait de l'état vieillissant des modules et de sa conception datée » car il a désormais près de 11 ans. On remarque aussi que les nombreux graffitis donnent un aspect peu attrayant. Comme la ville de Brest le souhaite également, il serait intéressant de moderniser cet espace sportif.

II. La mise en valeur du patrimoine naturel

1. En relation avec la ville et la mer.

Depuis longtemps, les espaces verts de Brest sont caractérisés par leur dispersion, car on note 168 localisations, soit une pour 1000 habitants¹⁶. Ainsi, la municipalité a pour objectif de développer les trames vertes et bleues entre elles. Depuis la mise en application du plan Mathon, le jardin Kennedy fait partie d'une ceinture verte urbaine [Fig. 22].

¹⁶ Article de journal Le moniteur, *Les espaces verts de la ville de Brest*, 27 juin 1970.

Un des projets actuels du PADD est donc de relier les espaces verts du centre-ville et du quartier de Recouvrance pour former une boucle de verdure autour de la Penfeld [Fig. 22]. Cela permettrait de mettre en relation la trame verte autour de la trame bleue.



Figure 22 : Carte de mise en relation des espaces verts du cœur de ville. [Source : PADDA de BMO]

Le jardin Kennedy est situé près de la gare, qui est un accès direct à la ville de Brest. Ce lieu permet donc un premier aperçu de la commune. Etant donné que Brest a un fort caractère maritime et que le jardin Kennedy surplombe le port, il est important de mettre en avant cette caractéristique de la ville. D'ailleurs, dans son Projet d'Aménagement et de Développement durable (PADD), Brest Métropole affiche clairement son intention de « faire de la mer l'emblème de la métropole brestoise ». En effet, « c'est la mer, et plus spécifiquement la relation fondatrice du port et de la ville qui constitue la « marque » du territoire ». La ville cherche à mettre davantage en relation les habitants avec le territoire maritime. Car aujourd'hui, l'accès à la mer est difficile à cause de la topographie de la côte et de l'implantation des installations industrielles et militaires. Ainsi, pour faciliter cet accès, des actions d'aménagements volontaristes sont nécessaires.

Sur la carte ci-dessous [Fig. 23], on remarque que le jardin Kennedy est situé dans un des principaux points d'accès à la mer (près du port et du château), dans une interface terre-mer. Il profite donc d'une situation géographique avantageuse pour mettre en avant la relation entre la ville et la mer.

D'après Jean-Baptiste MATHON, « C'est beaucoup plus la mer que la campagne qui est recherchée. Les Brestois marquent une préférence très marquée pour les grèves et les plages ¹⁷».



Figure 23 : Carte montrant la relation entre l'agglomération et la mer. [Source : PADD de Brest Métropole]

2. Au sein du jardin.

A l'échelle du jardin en lui-même, le végétal est présent sous différentes formes : pelouses, arbustes, arbres. La plus grande part du végétal est située sur les contours du jardin. Mais quand l'on se trouve au cœur même du parc, une prédominance de minéral existe. En effet, la place centrale, avec son haut mur en pierre et son sol bétonné rouge, donne une impression froide, où le végétal est peu perceptible. L'enjeu serait donc de mettre davantage la nature en valeur sur cette place, qui est un lieu de repos.

21

¹⁷ Référence de *Brest en reconstruction* – Antimémoires d'une ville de Pierre LE GOIC, mai 2001.

Partie 4: Les propositions d'aménagement

- I. La visibilité et l'attractivité.
 - 1. Rendre le parc plus voyant de l'extérieur et rénover le skate parc.

Tout d'abord, afin de rendre le parc visible et connaissable à l'échelle du quartier, il faut commencer par mettre en place des signalétiques à la fois pour le parc, les jeux pour enfants et pour le skate parc, qui me semble des structures importantes au sein du quartier et de la ville.

Le jardin Kennedy est surtout peu visible à cause des parkings qui l'entourent, qui le coupent du reste de l'espace public. Cela ne lui permet pas d'être pleinement ancré dans le tissu urbain environnant.

Dans un premier temps, je pensais qu'il serait plus bénéfique d'ouvrir le jardin sur les voiries qui sont le plus fréquentées [Fig. 24] afin qu'il soit le plus visible possible de la population. Comme le skate parc du jardin est vieillissant, la municipalité pensait programmer sa reconstruction.

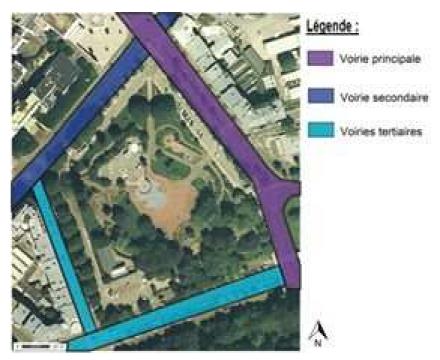


Figure 24 : Carte des différents types de voiries en fonction de leur fréquentation. [Source : Géoportail et modifications personnelles]

La ville envisagerait d'agrandir l'équipement vers la rue du château [Fig. 24 en bleu foncé] afin de le rendre plus ouvert et visible de l'espace public. Il apparaît justement que cette rue est l'une des plus fréquentées autour du jardin.



Le projet consisterait donc à rendre plus visible le skate parc (qui est dissimulé derrière la végétation) depuis la rue du château. Pour cela, il y a, derrière le skate parc, un sentier et une pelouse [Fig. 25], sur lesquels l'équipement pourrait s'agrandir [Fig. 26]. Actuellement, l'espace a une superficie de l'ordre de 666m² (20m x 33.30m). Un tel agrandissement lui permettrait d'atteindre les 850m² environ¹⁸.

Figure 25 : Vue de l'arrière du skate parc. [Source : Modifications personnelles]

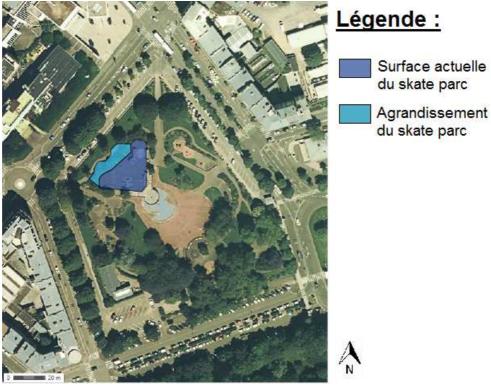


Figure 26 : Carte de l'agrandissement du skate parc actuellement existant. [Source : Géoportail et modifications personnelles]

-

¹⁸ www.acme.com/planimeter/

De 2007 à 2016, la ville de Chartres développe un projet de revalorisation urbaine dans le quartier de Beaulieu. Sur ce site se trouve un skate parc à proximité d'une école [Fig. 27]. L'équipement a une superficie de 850m² (34m x 25m) soit la même taille de celui de Kennedy après agrandissement. Il a été conçu en béton, matériau que souhaite utiliser la ville de Brest pour la rénovation.



Figure 27 : Exemple d'un skate parc récent à Chartres. [Source : Livre Contrepoint, Paysages]

2. Eclairer le parc.

Pour en faire un lieu de passage nocturne, totalement ancré dans le tissu urbain et ainsi le rendre plus visible et existant pour la population, il est important de mettre en place de l'éclairage public.

Pour éviter la monotonie de l'éclairage dans le jardin, il est intéressant de varier les différentes sources lumineuses [Fig. 28]. Ainsi, le long des sentiers, pour guider les usagers, les éclairages se trouvent au niveau du sol. Cette hauteur d'éclairage a aussi pour but de ne pas éblouir les promeneurs, afin qu'ils puissent tout de même voir l'étendue du parc devant eux. Certains éléments végétaux du parc doivent aussi être mis en valeur. Des projecteurs peuvent donc être accrochés aux arbres pour n'éclairer que le tronc.



Figure 28 : Exemple d'ambiance lumineuse. [Source : gardeningtoolsplus.com]

Comme il existe de nombreux arbres dans le jardin, surtout dans la partie la plus basse, ils peuvent servir de support pour l'éclairage. Dans les allées du domaine du château de Trévarez pour l'exposition de Noël 2014, il existait des luminaires sphériques accrochés en hauteur dans les arbres. Ils dégageaient une lumière bleue [Fig. 29].

Dans le jardin Kennedy, les arbres sont moins hauts qu'à Trévarez. En accrochant des luminaires assez bas, ils permettront d'éclairer l'espace de jeux de l'étage le plus bas et les sentiers à proximité.



Figure 29: Exposition lumineuse « Noël à Trévarez » en 2014. [Source : cdp29.fr et e-mag-pennarbed.fr]

3. Créer une continuité avec la gare.

a) Aménagement d'une place

Selon la municipalité de Brest, il serait intéressant de créer une continuité entre le jardin Kennedy et la gare. Cet agencement permettrait d'ouvrir l'espace vert au quartier alentour, en l'insérant davantage dans le tissu urbain. Un tel aménagement serait bénéfique à la fois pour le jardin et pour les voyageurs car cela permettrait de leur faire découvrir un lieu, à proximité de la gare, pour patienter en plein air.

Un aménagement possible serait donc de créer une place entre le jardin Kennedy et le square Alphonse Juin. Cela permettrait une continuité entre les deux espaces verts mais aussi avec la gare à l'est. Il se ferait à la place de parcs de stationnements gratuits et en supprimerait donc environ 108.

Pour simplifier l'accessibilité entre le jardin Kennedy et la place, une entrée serait faite au sud [Fig. 30]. Elle se situerait juste en face d'une entrée donnant dans le square Alfonse Juin.

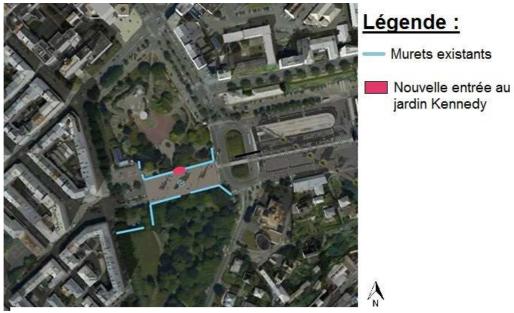


Figure 30: Modélisation sur sketchup vue du dessus, avec les murets et entrées donnant sur la place. [Source : geo.pays-de-brest.fr/donnees/Pages/Donnees-thematiques.aspx et modifications personnelles]

La place comporterait une fontaine en son centre [Fig. 31 et 32]. Autour serait disposés des pots ondulés blancs contenant des fleurs afin de végétaliser cette place minérale. Entre ces plantes se trouve un éclairage au

sol doux. Quatre bancs en béton et en bois sont placés autour de la fontaine et près d'eux des lampadaires, qui apportent un éclairage en hauteur. On en retrouve aux extrémités de la place, près de bancs, de tables et de poubelles publiques. Enfin, des pots de fleurs géants et colorés se trouvent de part et d'autre de la fontaine.



Figure 31: Modélisation sur sketchup vue du dessus avec l'emplacement des équipements. [Source : geo.pays-de-brest.fr/donnees/Pages/Donnees-thematiques.aspx et modifications personnelles]

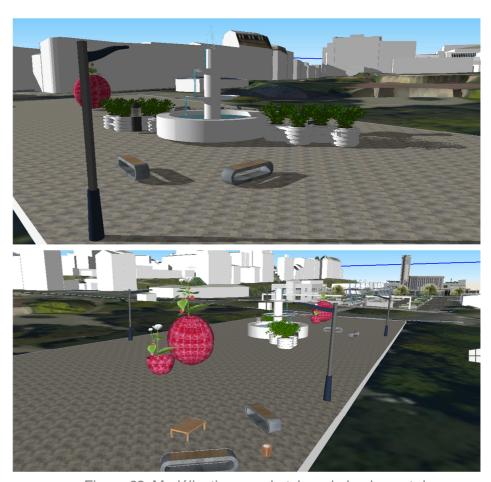


Figure 32: Modélisation sur sketchup de la place et de ses équipements. [Source : geo.pays-de-brest.fr/donnees/Pages/Donnees-thematiques.aspx et modifications personnelles]

b) Modification de la circulation

Comme de nombreuses places de parking ont été supprimées du fait de la conception de la place, il est nécessaire de trouver un autre espace pour permettre aux usagers de se garer. Une solution serait donc de revoir la circulation au niveau du rond-point de la gare. Ce dernier est moins utile car une voie (où se trouve désormais la place) a été supprimée.

Le nouvel aménagement consisterai à mettre en place deux ronds-points de plus petite taille, à l'entrée [Fig. 33 la plus au sud] et à la sortie de la gare [Fig. 33 la plus au nord]. Cela permettrait de réduire l'occupation de la voiture devant la gare. Il existerait, entre les deux ronds-points, une voie montante depuis le port et deux voies descendantes venant du centre-ville.

Une partie de cet espace servirait de parking, pour remplacer celui supprimé lors de la conception de la place. Il permettrait d'accueillir entre 50 et 60 véhicules environs. Mais cette réduction de places est en cohérence avec la politique urbaine actuelle de diminution de l'utilisation de la voiture dans les centres villes.

Un autre espace accueillerait des parterres de plantes et de fleurs. Entre ces deux espaces, un cheminement piétonnier abrité sera possible. Un tel équipement existe déjà aujourd'hui, mais il sera prolongé jusqu'à la nouvelle place pour créer une continuité piétonnière. Cet abri serait seulement interrompu au niveau du passage piéton sur les voies de circulation routière. Enfin, entre la place et les deux espaces précédents, la circulation piétonne se fera toujours par un trottoir, permettant de longer les deux parcs.

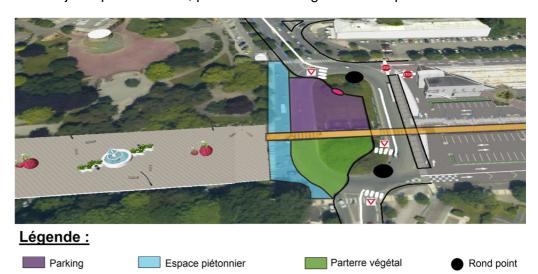


Figure 33: Modélisation sur sketchup de la nouvelle circulation devant la gare. [Source : geo.pays-de-brest.fr/donnees/Pages/Donnees-thematiques.aspx et modifications personnelles]

Entrée du parking Espace couvert existant et agrandi

II. La mise en valeur du patrimoine naturel.

1. Végétaliser davantage la place.

Pour le réaménagement de la place, il est primordial de prendre en compte le fait qu'il existe des sentiers piétonniers à conserver, d'après le PLU, qui traversent le jardin Kennedy. Pour cette proposition d'aménagement, ils ne seront donc pas modifiés.

Le bassin, qui est un lieu central, est gardé en état. La présence d'un plan d'eau dans un jardin public est apaisante.

Initialement, la place était recouverte d'un sol rouge et froid qui donnait à la place un aspect très minéral. Elle n'était pas aménagée, hormis le bassin et quelques bancs autour. L'espace n'était donc pas utilisé, malgré son potentiel.

L'aménagement consiste à végétaliser cet espace sans fonction apparente, en le remplaçant par des pelouses [Fig. 34]. Le contour de la place est toujours dessiné par des promenades, permettant de relier les différents accès à la place. Deux sentiers internes à l'espace ont été créés, pour que les usagers puissent traverser aisément la place.





Figure 34 : Modélisation de la nouvelle place. [Source : Géoportail et modifications personnelles]

Pour décorer la place avec des fleurs et des arbustes tout en garantissant un espace suffisant pour accueillir du public lors d'évènement ; il est possible de mettre en place des pots de fleurs mobiles sur rails. Ce type d'installation existe déjà dans certains jardins, comme on le voit sur la photo ci-dessous mais avec des bancs [Fig. 35].

Ces rails seront disposés sur les pelouses autour du bassin. Les pots de fleurs, ramenés vers l'intérieur de la place, permettront de sectionner l'espace en apportant de l'intimité. Puis, lors d'évènements, ils pourront être déplacés sur les abords de la place.



Figure 35 : Exemple de bancs sur rails, lors du festival des jardins de Chaumont sur Loire (41). [Source : jardinoscopeprat.canalblog.com]

Pour végétaliser davantage la place, le mur en pierre fait un excellent support pour y apposer un mur végétal [Fig. 36].



Figure 36 : Modélisation du mur végétal près du bassin. [Source : photo et modifications personnelles]

2. Développer les trames verte et bleue.

Au sein du jardin, le point culminant est le skate parc. Mais malgré le relief déjà présent dans le parc, un point de vue depuis le jardin jusqu'à la mer est impossible à cause des arbres du square Alphonse Juin. Ces arbres sont protégés, faisant partie d'un bois classé dans le PLU.

Alors, à la fois pour permettre un point de vue et pour créer une continuité entre le square et le jardin, la mise en place d'une passerelle serait possible.

Un tel aménagement a déjà été fait à Paris (75), dans le jardin de Reuilly [Fig. 37]. Cette ancienne plateforme ferroviaire a été transformée en jardin clos de 15 000m² (la même superficie que le jardin Kennedy) entre 1989 et 1992. Il est accessible d'un côté par une passerelle passant par-dessus une rue et de l'autre par un mail piétonnier.



Figure 37 : Passerelle du jardin de Reuilly à Paris (75). [Source : pss-archi.eu]

Afin de ne pas perturber le passage des usagers dans le parc et à cause de la présence d'arbres, l'implantation du premier pied se fait au sud du parc, à l'une des entrées [Fig. 38]. Cet emplacement est donc situé sur la nouvelle place qui lie le jardin Kennedy au square Alphonse Juin. Ce premier point est situé à une altitude de 50m.

Pour qu'une implantation d'un pied de la passerelle dans le square Alphonse Juin soit possible, il faut qu'elle soit éloignée des arbres classés. Le second pied se trouve au point 2, au centre de la pelouse, à une altitude de 45m. La longueur au sol de la passerelle est de 90,50m.

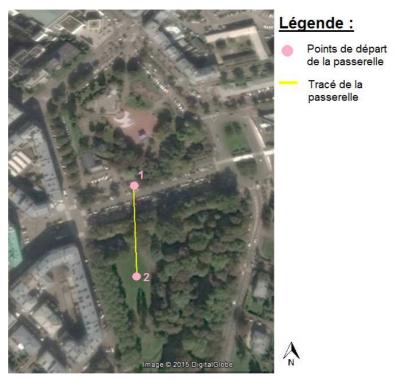


Figure 38 : Tracé de la passerelle entre les deux parcs [Source : GoogleEarth et modifications personnelles]

Cependant, les nombreux arbres présents dans le square Alfonse Juin ne permettront pas forcément d'avoir une vue sur le port. Dans ce cas, si des arbres deviennent dangereux ou vieillissants et qu'on considère qu'ils devront être abattus pour ces causes ; une vue sur le port serait davantage envisageable.

Conclusion

Les parcs et jardins d'aujourd'hui sont des lieux de vie et de passage qui se veulent vivants et attractifs. Ils ont pour but de rassembler les habitants en leur faisant découvrir, par la végétation, les loisirs, le sport, des moments de vie partagés et agréables en plein air.

Le jardin Kennedy est doté de nombreux atouts, comme sa situation géographique ; ses nombreux sentiers qui en font un lieu de promenade ; ses bancs et équipements, qui mettent en relation les différentes générations d'usagers ; ainsi que les moyens mis en œuvre pour son entretien et sa mise en valeur.

Aujourd'hui, ce jardin est valorisé du point de vue végétal et il n'est pas délaissé, comme il a pu l'être à certaines périodes. Cependant, construit en 1965, le jardin Kennedy se fait désormais vieillissant, non adapté aux attentes actuelles. D'ailleurs, la devise de la foire exposition brestoise n'est-elle pas : « Se battre, c'est adapter Brest au rythme de la vie quotidienne » ? C'est un espace vert qui a un potentiel existant et qui n'attend qu'à être exploité à sa juste valeur.

Les espaces publics comme le jardin Kennedy sont des lieux qui doivent être sans cesse en mouvement, pour être toujours dans l'air du temps. Ainsi, ce type de lieu peut aussi, dans l'avenir, être associé à l'art urbain ou encore à des expositions temporaires, qui permettent de faire connaître le jardin à l'échelle de la ville, toujours en permettant aux habitants de partager des moments en communs.

Bibliographie

Ouvrages imprimés :

- FROMENTIN Frédérique, PALLIER Yveline. *Grands ensembles urbains en Bretagne*. Apogée, 1997. 112p. (Apogée).
- LE GOÏC Pierre. Brest en reconstruction : *Antimémoires d'une ville*. Rennes : Presses Universitaires Rennes, 2001. 168p. (Histoire).
- PAYSAGES, Contrepoint Paysages. ICI Interface, 2014. 134p. (Green vision)
- RENDEZ-VOUS AUX JARDINS. Patrimoine Brestois Brest Métropole, mai 2014 n°22.

Thèses, Mémoires, Rapports électroniques :

- BOUGE Félix. Caractérisation des espaces verts publics en fonction de leur place dans le gradient urbain-rural: Cas d'étude: la trame de l'Agglomération Tourangelle (37) (Projet de Fin d'Etudes en ligne): Polytech Tours – Génie de l'Aménagement, 2008/2009. Disponible sur l'URL
 - (google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=3&cad=rja&uac t=8&ved=0CCsQFjAC&url=http%3A%2F%2Fwww.applis.univ-tours.fr%2Fscd%2FEPU_DA%2F2009PFE_Bouge_Felix.pdf&ei=DJJC Vfa2Oo7xaJrlgKAG&usg=AFQjCNFrH2qjGhDtOauzAgX2YzshEMONc Q).
- JARNIER Anaëlle. Les modes d'appropriation d'un parc urbain. Usages différenciés d'un espace vert en fonction des populations : Cas d'étude : le lac de la Bergeonnerie à Tours (37) (Projet de Fin d'Etudes en ligne) : Polytech Tours Génie de l'Aménagement, 2010/2011. Disponible sur l'URL (google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uac t=8&ved=0CCMQFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.applis.univtours.fr%2Fscd%2FEPU_DA%2F2011PFE_Jarnier.Annaelle.pdf&ei=2l BCVfrQK8LVaqrEgJAH&usg=AFQjCNFBZ-1846DnbDTgr5zt23oMKDpomw&bvm=bv.92189499,d.d2s).

> Articles de périodiques imprimés :

 « Au cours de l'inauguration du jardin Kennedy présidée hier par M. BOHLEN, ambassadeur des USA; Brest a honoré la mémoire du grand homme d'état américain ». Archives de Brest, 26 juillet 1965, [5 mai 2015]

- COQUIL Alain. « Jardin Kennedy. Les 8-15 ans ont leurs jeux interactifs ». Le Télégramme [en ligne], [1^{er} mai 2015]. (letelegramme.fr/local/finistere-nord/brest/ville/jardin-kennedy-les-8-15-ans-ont-leurs-jeux-interactifs-03-02-2011-1195555.php)
- « Entre la mer et la grisaille : Brest la végétale ». Archives de Brest, 2003, [5 mai 2015]
- EUZEN Renée-Laure. « Brest. Maëla a imaginé un bâtiment pour relier ville et port ». Jactiv Ouest France [en ligne], [23 décembre 2014]. (jactiv.ouest-france.fr/job-formation/se-former/brest-maelaimagine-batiment-pour-relier-ville-port-31664)
- GUILMO Laurence. « Mathon, ce père « méconnu » de la reconstruction ». Ouest France [en ligne], 19 septembre 2014, [30 avril 2015]. (ouest-france.fr/mathon-ce-pere-meconnu-de-la-reconstruction-2840085)
- « Jardins et espaces verts ». Revue Brest municipale La vie de la cité, juillet 1975, [5 mai 2015]
- « Les espaces verts de la ville de Brest ». Le moniteur, 27 juin 1970, [5 mai 2015]
- « Les usagers du jardin Kennedy protestent contre son manque d'entretien ». Archives de Brest, 7 et 8 juillet 1979, [5 mai 2015]
- « M. Charles BOHLEN, ambassadeur des USA en France présidera, aujourd'hui, l'inauguration du jardin Kennedy ». Archives de Brest, 27 juillet 1965, [5 mai 2015]
- « Une délégation de riverains du jardin Kennedy reçue à la mairie : des engagements ont été pris ». Archives de Brest, 11 juillet 1979, [5 mai 1965]

> Sites web:

- ACME Planimeter [6 mai 2015]. (acme.com/planimeter/)
- Bibus [27 avril 2015]. (bibus.fr).
- Blog sur la ville de Brest [18 janvier 2015]. (brestruedesiam.com/histoire.htm)
- Cerema Direction Technique Territoires et ville [décembre 2014]. (outil2amenagement.certu.developpement-durable.gouv.fr/zppaup-zone-de-protection-du-patrimoine-r51.html)
- Encyclopédie numérique libre [décembre 2014]. (wikipedia.fr)
- Institut National de l'Audiovisuel [27 décembre 2014]. (ina.fr)
- KelQuartier [2 mai 2015]. (kelquartier.com)
- Le Monde [février 2015]. (alternatives.blog.lemonde.fr/2014/02/19/letop-10-des-villes-les-plus-vertes-de-france/)
- PSS [3 mai 2015]. (pss-archi.eu)
- Ville de Brest [décembre 2014]. (brest.fr)

> Données 3D et cartographiques :

- GéoBretagne. (geobretagne.fr/sviewer/dual.html)
- Géoportail. (georportail.fr)
- GoogleMap. (maps.google.fr)
- Portail de l'information géographique du pays de Brest. (geo.pays-debrest.fr/donnees/Pages/Donnees-thematiques.aspx)

Index des sigles

ABF: Architecte des Bâtiments de France

AITF: Association des Ingénieurs Territoriaux de France

AMVAP: Aire de Mis en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

AVAP : Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

CERTU : Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques

CUB : Communauté Urbaine de Brest

OAP: Opérations d'Aménagement et de Programmation

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PCET: Plan Climat-Energie Territorial

PDU: Plan de Déplacements Urbains

PLH: Plan Local de l'Habitat

PLU: Plan Local d'Urbanisme

PLUi: Plan Local d'Urbanisme intercommunal

POS: Plan d'Occupation des Sols

PRA: Plan de Reprise d'Activité

UBO : Université de Bretagne Occidentale

Zone UP: Zone Urbaine Paysagère

ZPPAUP: Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain, Paysager

Table des matières

Avertissement

Remerciements

Sommaire

Introduction

Partie 1 : Les espaces verts	7
I. La définition	7
II. Les parcs, squares et jardins publics	8
Partie 2 : Présentation et analyse de la zone urbaine dans son quartier	9
I. Présentation de Brest	9
II. L'urbanisme du centre-ville de Brest	
1. L'après-guerre	10
2. Des années 1960 à aujourd'hui	12
III. Présentation du jardin Kennedy	14
1. Description du lieu	14
a) A l'échelle de la ville	14
b) A l'échelle du centre-ville	15
c) Au sein du jardin	19
2. L'aspect juridique	24
a) La situation générale	24
b) L'AMVAP	26
Partie 3 : Les enjeux	28
I. La visibilité et l'attractivité	28
II. La mise en valeur du patrimoine naturel	29
En relation avec la ville et la mer	29
2. Au sein du jardin	31

Partie 4 : L	es propositions d'aménagement	32
I. La vi	sibilité et l'attractivité	32
	Rendre le parc plus voyant de l'extérieur et rénover parc	
	2. Eclairer le parc	34
	3. Créer une continuité avec la gare	36
	a) Aménagement d'une place	36
	b) Modification de la circulation	38
II. La m	nise en valeur du patrimoine naturel	39
	Végétaliser davantage la place	39
	2. Développer les trames verte et bleue	41
Conclusion		
Bibliographi	ie	
>	Ouvrages imprimés	44
>	Thèses, Mémoires, Rapports électroniques	44
>	Articles de périodiques imprimés	44
>	Sites web	45
>	Données 3D et cartographiques	46
Index des s	sigles	
Table des n	matières	



GUEGUEN Anna GAE3 – 2015

« Réaménagement du jardin Kennedy dans le centre-ville de Brest (29) »

<u>Résumé</u>: Ce dossier traite du jardin Kennedy, conçu en 1965 dans le centreville de Brest. Avec sa situation géographique favorable, proche de la gare, des commerces et accessible aux transports, il n'a rien à envier à d'autres jardins publics urbains. Cependant, cet espace vieillissant n'est plus au goût du jour et n'attire plus les usagers à cause, notamment, de sa faible visibilité depuis l'espace public alentour. Il possède néanmoins de nombreux atouts, qui n'attendent qu'à être exploités, être mis en valeur et être connu des habitants.

Mots clés: Bretagne, Brest, ville maritime, quartier de la gare, visibilité, continuité, attractivité.